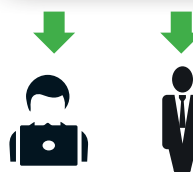
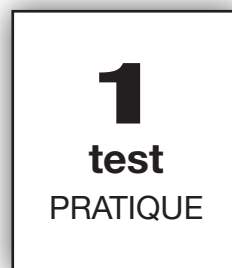
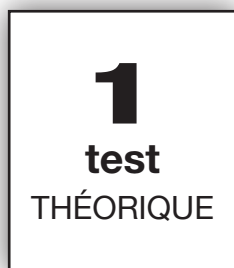




COUPE du JEUNE ARBITRE

COUPE du JEUNE COMMISSAIRE SPORTIF

MINIMES - Comment y participer ?



Prévoir : un stylo, correcteur, fluo.
 TENUE OFFICIELLE pour les ARBITRES*
 TENUE CORRECTE pour les COMMISSAIRES

SUR LA COMPÉTITION
BENJAMINS / BENJAMINES
08 MARS 2020 - DOJO du CROISSANT



LES CONDITIONS DE PRÉSENTATION À LA COUPE :

- Être licencié pour la saison 2019 - 2020 - Minimum ceinture verte
- Se présenter à **8h30 le 08 MARS 2020** au DOJO DU CROISSANT.
- S'inscrire **10 jours minimum OBLIGATOIREMENT SUR EXTRANET**, soit le 26 février 2020 au plus tard
 Renseignements à communiquer lors de l'inscription :
 Nom / Prénom du candidat / club d'appartenance / indiquer quelle coupe (arbitre ou commissaire sportif),
- La commission se réserve la possibilité d'effectuer une sélection à l'issue de l'épreuve théorique en fonction du nombre de candidats,
- Le stage de début de saison n'est pas obligatoire,
- **Pour représenter un club** le jeune, arbitre ou commissaire sportif, doit avoir suivi le stage de rentrée.
- Pas de vacation sur les coupes du jeune arbitre et commissaire sportif.



LA SÉLECTION POUR LE NIVEAU NATIONAL :

Cette coupe départementale servira d'épreuve pour la coupe de France par équipes de départements qui aura lieu : le 23 mai 2020.

- 1 jeune arbitre *minime* féminin
- 1 jeune arbitre *minime* masculin
- 1 jeune commissaire sportif *minime* féminin
- 1 jeune commissaire sportif *minime* masculin

A noter : le déplacement sera pris en charge par le CD44 et effectué en groupe avec l'équipe départementale *minime*. Les jeunes sélectionnés devront fournir une autorisation parentale.



LES RESPONSABLES DE LA COUPE :

- Jeune ARBITRE : Sébastien CLAVIER, arbitre national
- Jeune COMMISSAIRE SPORTIF : Anne Jaffrelot, commissaire sportif inter-régionale

* la tenue des arbitres se compose d'un pantalon foncé, chaussettes noires, chemise blanche, cravate sobre et d'une veste sombre fermée.

INSCRIPTION à la coupe : 10 JOURS AVANT, soit le 26 FÉVRIER 2020 au plus tard.